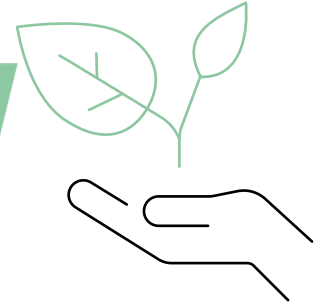


Paris, le 20 avril 2026,

Approbation par l'AMF de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les titres de TERACT



L'Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire déposée par InVivo Group, agissant de concert avec les Sociétés des Fondateurs¹, portant sur les actions et les BSAR B de TERACT (l'« Offre ») a été déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 20 avril 2026.

- *Le prix de l'Offre est de 3,12 euros par action et de 0,0039 euro par BSAR B représentant :
 - Une prime de 224,3% et 290% respectivement par rapport au dernier cours de clôture précédent l'annonce de l'Offre² et ;
 - Une prime de 207,3% et 290% respectivement par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 120 dernières séances précédant l'annonce de l'Offre².*
- *Il est rappelé que le cabinet Ledouble, agissant en qualité d'expert indépendant, a rendu un rapport concluant que les conditions financières de l'Offre sont équitables pour l'ensemble des actionnaires et des porteurs de BSAR B. Ce rapport est reproduit dans la note en réponse établie par TERACT.*
- *Le Conseil d'administration de TERACT, sur recommandation du Comité ad hoc et en considération notamment de l'attestation d'équité rendue par le cabinet Ledouble a rendu un avis motivé favorable relatif à l'Offre et a recommandé à l'unanimité aux actionnaires et aux porteurs de BSAR B d'apporter leurs titres à l'Offre.*
- *L'Offre devrait s'ouvrir le 22 avril 2026 et se clôturer le 13 mai 2026.*

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a déclaré conforme, le 20 avril 2026, l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par InVivo Group, agissant de concert avec les sociétés des Fondateurs¹, portant sur les actions et les BSAR B de TERACT, et a apposé le même jour son visa sur la note d'information d'InVivo Group et son visa sur la note en réponse de TERACT, respectivement numérotés 26-094 et 26-095.

Avant l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis annonçant l'ouverture et le calendrier de l'Offre.

La documentation relative à l'Offre, en ce compris les documents « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables » d'InVivo Group et de TERACT, est disponible sur les sites Internet de TERACT (<https://teract.com/offre-publique-de-retrait>) et de l'AMF (www.amf-france.org).

¹ Les sociétés Combat Holding (contrôlée par Matthieu Pigasse), NJJ Capital (contrôlée par le groupe familial Xavier Niel) et Imanes et Palizer Investment (contrôlées par Moez-Alexandre Zouari).

² Au 14 janvier 2026.

Modalités de la transaction

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, InVivo Group détient de concert³ 94,77% du capital de TERACT sur une base non diluée et 87,32% sur une base diluée⁴.

Dans le cadre de l'Offre, InVivo Group s'engage à acquérir auprès des titulaires de titres de la Société toutes les actions et tous les BSAR B de la Société qui seront apportés à l'Offre selon les modalités décrites dans la note d'information d'InVivo Group, pendant une période de quinze (15) jours de négociation, aux prix respectifs de :

- 3,12 € par action, soit une prime de 224,3% par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'Offre⁵ et de 207,3% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 120 dernières séances précédant l'annonce de l'Offre⁵.
- 0,0039€ par BSAR B, soit une prime de 290,0% par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'Offre⁵ et de 290,0% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 120 dernières séances précédant l'annonce de l'Offre⁵.

Il est rappelé que le Conseil d'administration de TERACT, sur recommandation du Comité ad hoc, a confirmé que l'Offre était dans l'intérêt de la Société, de ses salariés et de ses actionnaires et porteurs de BSAR B et a recommandé aux actionnaires et aux porteurs de BSAR B d'apporter leurs titres à l'Offre.

Bpifrance Investissement a ainsi déclaré avoir l'intention d'apporter l'intégralité de ses actions TERACT à l'Offre.

InVivo Group a déclaré son intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire sur la totalité des actions et des BSAR B de la Société, si, à l'issue de l'Offre, les actions détenues par les minoritaires ajoutées à celles susceptibles d'être créées du fait de l'exercice des porteurs de BSAR B non venus à l'Offre ne représentent pas plus de 10% du capital et des droits vote sur une base diluée. Les actions et BSAR B non apportés à l'Offre seraient alors transférés à InVivo Group en contrepartie d'une indemnité égale aux prix unitaires respectifs proposés dans le cadre de l'Offre.

Prochaines étapes

L'Offre devrait s'ouvrir le 22 avril 2026 et se clôturer le 13 mai 2026.

Tous les détenteurs d'actions ou de BSAR B TERACT peuvent participer à l'Offre et sont libres d'apporter leurs titres⁶.

³ Hors assimilation des 136.406 actions auto-détenues.

⁴ En cas d'exercice de la totalité des BSARs de la Société.

⁵ Au 14 janvier 2026.

⁶ Etant précisé que 65.488 actions gratuites TERACT acquises, en période de conservation, faisant l'objet de contrats de liquidité, ne sont pas visées par l'Offre.

Avertissement

L'Offre est faite exclusivement en France. Les porteurs de titres TERACT situés ailleurs qu'en France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où une telle participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis.

A propos de TERACT :

TERACT regroupe depuis le 29 juillet 2022 les activités de distribution du Groupe InVivo (anciennement InVivo Retail) et celles de l'ancien SPAC 2MX Organic. TERACT est un acteur majeur de la distribution responsable dans les marchés de la jardinerie, animalerie et distribution alimentaire. Nous avons comme ambition de créer un réseau d'enseignes unique en son genre alliant tradition et modernité, savoir-faire agricoles et innovation, expérience en magasin et digitale. TERACT répond à l'envie d'une consommation nouvelle génération synonyme de qualité, de durabilité et de traçabilité. TERACT regroupe les enseignes de jardinerie/animalerie Jardiland, Gamm vert, Delbard, Jardineries du Terroir et de distribution alimentaire Boulangerie Louise, Grand Marché La Marnière et Frais d'ici. TERACT a comme actionnaire majoritaire InVivo, l'un des premiers groupes agricoles et agroalimentaires européens. TERACT est coté sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris (code mnémorique : TRACT, ISIN : FR001400BMH7). Plus d'informations sur www.teract.com.

CONTACTS :

Investisseurs : investors@teract.com

Médias : media@teract.com